

PROJET PÉDAGOGIQUE des mercredis et samedis Année 2019/2020



Organisateur

Mairie de VIMY

Rue Rouget de Lisle
62580 VIMY
03.21.07.72.90
06.80.26.37.49

Locaux :

Salle Nelson MANDELA

8, Rue Voltaire
62580 VIMY
03.21.51.96.87

LE PROJET ÉDUCATIF

Nous vivons actuellement dans une société de plus en plus individualiste où le vivre ensemble est restreint et la conscience du développement durable reste une notion abstraite.

Les Activités proposées par l'équipe pédagogique doivent permettre à l'enfant d'exercer un choix pour favoriser sa participation dans le cadre de ses vacances.

L'accueil de loisirs est également un temps de vie en collectivité, l'enfant doit être accompagné à participer activement à la vie collective du groupe dans le but de s'épanouir et prendre plaisir tout au long de sa journée.

L'accueil de loisirs de VIMY de donne comme intention de favoriser pour chaque enfant :

- Le développement de la sociabilité intra et intergroupe.
- Le respect de soi-même et d'autrui en amenant chacun à :
Écouter, Partager, Tolérer.
- Le sens des responsabilités, de l'autonomie.
- Aborder la notion de citoyenneté en accompagnant les enfants et l'équipe pédagogique à agir de façon responsable dans le cadre du développement durable.

Le projet pédagogique s'inscrit dans une démarche éducative populaire.

En effet le personnel éducatif, technique et les mineurs accueillis sont issus de toutes catégories sociales, culturelles, ainsi que ceux atteints de troubles de la santé ou porteurs de handicap.

L'équipe pédagogique s'engage à ce que l'accueil soit le même pour tous, sans différenciation, avec équité, égalité et entraide.

DIAGNOSTIC

- LA VILLE

La commune de Vimy se situe entre l'Artois et le bassin minier. Elle accueille actuellement 4231 habitants, issus de toutes catégories socio professionnelles. C'est une commune avec une histoire riche, une particularité d'avoir un territoire canadien, avec son monument aux morts, héritage et symbole de la première guerre mondiale. A Vimy, il fait bon vivre.....

- LE CENTRE

Le centre Nelson Mandela se situe 8 rue Voltaire à Vimy.

Il dispose de différentes salles et espaces extérieurs:

- une grande salle multi activités avec mur d'escalade
- 4 salles d'animation pour accueillir les groupes de différentes tranches d'âges
- une salle de danse (parquet et miroirs)
- une salle informatique
- vestiaires, douches et toilettes
- à l'extérieur le centre dispose d'un espace avec tables et terrain de pétanque.
- salle de tennis de table, dojo et l'espace Mousseron (cuisine) sont mis à disposition.
- En dehors du complexe, accès à la salle des sports, la médiathèque, plaines et terrains de sport, salle des fêtes.
- espace en face du jardin d'enfant, briqueterie, bois de Vimy et marronniers.

LE PUBLIC

Le centre peut accueillir entre 50 et 60 enfants âgés de 3 à 12 ans pour l'accueil de loisirs.

Le centre accueille des mineurs de Vimy et des communes voisines de toutes catégories sociales et de toutes origines culturelles.

Pour les enfants atteints de troubles de la santé ou porteurs de handicap, l'équipe d'animation peut adapter les activités en fonction de ses moyens.

Les enfants seront amenés à être mélangés entre les différentes tranches d'âges sur certains temps d'animation, notamment sur les activités à la carte.

Groupes :

Pour chaque tranche d'âge, l'équipe pédagogique organisera ses projets d'animation en prenant compte du développement moteur, social et intellectuel.

- les 3/5 ans : motricité, repérage spatio-temporel, découverte du corps et des sens, conscience de l'autre, imaginaire.

- les 6/7 ans : coordination, dissociation, développement de la vie sociale, notion de droit et devoirs.

- les 8/12 ans : gérer les efforts, développement de l'intérêt pour l'environnement, maîtrise de la notion de compétition et effet de groupe, accompagner vers le raisonnement, la réflexion et la création personnelle.

DATES ET HORAIRES DE FONCTIONNEMENT DU CENTRE

Le centre sera ouvert du mercredi 4 Septembre 2019 au Samedi 4 Juillet 2020.

Les horaires de fonctionnement des mercredis sont de 9H00 à 17H00, avec restauration le midi.

Possibilité d'inscrire l'enfant à la demi-journée de 9H00 à 12H00 **ou** de 14H00 à 17H00.

Les horaires de l'accueil animé : matin : 7H30 à 9H00

soir : 17H00 à 18H30

Pour les Samedis : 14H00 à 17H00 avec accueil du soir possible de 17H00 à 18H30

Le départ avec les parents :

Les enfants **non autorisés à repartir seuls** attendent l'arrivée de leurs parents, ou de la personne chargée de les reprendre, à l'intérieur du centre, sous la responsabilité des animateurs.

Si l'enfant est pris en charge par une autre personne, une autorisation parentale doit nous être fournie.

Les parents sont tenus de respecter les horaires ou l'enfant sera comptabilisé dans l'effectif de l'accueil animé.

PRÉSENTATION DES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES GÉNÉRAUX ET INTERMÉDIAIRE DU CENTRE

Permettre à l'enfant d'être acteur de ses temps hors scolaire :

L'enfant sera amené à proposer des activités, des idées d'organisation, d'aménagement des locaux.

L'équipe d'animation devra mettre en place des activités à la carte pour que l'enfant puisse avoir le choix de certaines activités.

Favoriser la vie en collectivité, la socialisation :

L'enfant sera amené à :

- participer aux tâches collectives
- participer à des activités intergroupe
- respecter toutes personnes sur le centre et en sortie

Favoriser l'épanouissement de l'enfant :

L'équipe pédagogique veillera à respecter le rythme de l'enfant, son hygiène.

L'enfant sera amené : à développer sa créativité, son ouverture culturelle.

à évoluer dans sa motricité par la découverte sportive

à participer à des sorties adaptées au thème général

Favoriser la sensibilisation à la citoyenneté et le respect de l'environnement

l'enfant sera sensibilisé au tri sélectif de façon ludique

à l'utilisation des eco cup

Le but de ses démarches étant que l'enfant comprenne l'utilité et l'importance de l'avenir de la planète.

Favoriser la responsabilisation et l'autonomie

L'enfant sera amené à :

- être responsable de ses affaires
- savoir repérer et organiser les espaces de vie en collectivité
- gérer certaines tâches collectives (restauration, goûter, activités)
- gérer son hygiène dentaire le midi après le repas
- développer son autonomie dans la réalisation des activités

LA VIE QUOTIDIENNE

4.1 JOURNÉE TYPE CENTRE

7H30 – 9H00 Accueil animé du matin
9H00 – 9H15 Arrivée échelonnée des enfants / Accueil des parents
9H15 début des activités
2 ateliers mis en place : découverte sportive/ motricité et découverte culturelle (musique, théâtre, expression corporelle)
11H35 Fin des activités
11H35 – 11H45 passage aux toilettes et lavage des mains
11H45 – 12H10 trajet pour la restauration
12H10 – 13H20 REPAS
13H30 – 14H30 brossage des dents possible + temps calme
14H30 Début des activités
16H30 Fin des activités
16H30 – 17H00 Goûter
17H00 Départ des enfants
17H00 – 18H30 Accueil animé du soir Réunion équipe pédagogique
18H30 : Fin de journée

Les horaires des journées types pourront être modifiés en fonction des sorties et des activités prévues dans le planning, dans le but du respect des différentes tranches d'âges, de la fatigue et de l'organisation de celui-ci.

ORGANISATION

Passage aux toilettes, lavage des mains, brossage des dents et

rangement : l'animateur sera présent et accompagnera l'enfant dans la réalisation de la tâche. Il sera amené à l'aider si cette tâche est difficile à réaliser, en tenant compte de l'âge et des difficultés rencontrées sans le faire à la place de l'enfant, pour favoriser son autonomie.

Les repas (petit déjeuner, repas midi et soir, goûter) :

l'enfant sera amené à aider, participer aux différentes tâches pour le bon déroulement du repas.

L'animateur sera présent à table, aidera le personnel technique pour le service, fera attention aux régimes alimentaires particuliers et aux allergies. Il veillera aux quantités pour le partage des denrées.

C'est un temps privilégié avec les enfants pour échanger, écouter, partager le ressenti des différents temps de la journée et peut être un bon moment pour lancer l'introduction de l'activité de l'après- midi.

Les Temps calmes :

Les temps calmes seront gérés selon l'âge afin de respecter le rythme de l'enfant. L'animateur mettra en place des ateliers de respiration et de relaxation accompagné de musique douce afin de vivre dans les meilleures conditions son temps de digestion.

Les accueils animés du matin et du soir :

L'enfant sera accueilli dès le matin dans une ambiance adaptée à son rythme avec des activités ludiques pour le réveil corporel.

Au soir, on veillera à ce que l'enfant passe une fin de journée agréable en prenant en compte la fatigue de la journée.

L'animateur sera présent pour accueillir les enfants et les parents dans la convivialité. Il animera des jeux en respectant les attentes des enfants. Plusieurs activités seront possibles.

Le directeur sera présent pendant l'accueil des parents pour communiquer sur les besoins particuliers de l'enfant.

HYGIÈNE ET SANTÉ

LES TRAITEMENTS MÉDICAUX :

Si l'enfant doit prendre un traitement sur le centre ou le séjour, il est **OBLIGATOIRE** de fournir l'ordonnance du médecin (moins de 3 mois), avec la boîte d'origine des médicaments sur laquelle il sera noté le nom et le prénom de l'enfant. Les traitements seront rangés dans le bureau dans une armoire fermée à clé. Si un PAI est mis en place, se rapprocher de Mr Vincent Farine, responsable du service jeunesse.

Chaque enfant a une fiche sanitaire remplie très sérieusement par les parents, accompagnée du récapitulatif des vaccins.

L'animateur devra être vigilant et connaître les traitements des enfants de son groupe. Il connaît les protocoles à suivre et garde en permanence la fiche récapitulative fournie par le directeur.

Soins :

L'animateur doit connaître l'endroit des trousse de secours sur le centre, et la prendre avec lui sur chaque déplacement et à chaque sortie.

S'il est amené à s'en servir pour soigner un enfant, il en parlera en réunion et devra remplir le cahier d'infirmerie (situé dans le bureau de direction) le jour même.

Régimes alimentaires / PAI :

Toute allergie, régime alimentaire spécifique et/ou PAI devra être mentionné dans la fiche sanitaire de l'enfant.

Il devra être signé par le responsable du service jeunesse, Mr Vincent Farine, le responsable du service restauration , Mr Nonni Benjamin et Mr le maire.

(un enfant sans PAI complet ne pourra pas être accepté à la restauration du centre)

Le directeur fournira aux animateurs une fiche rappel avec toutes les indications précises et les protocoles à suivre.

Pour le respect des cultes et de la laïcité la commune de Vimy s'inscrit dans une convention pour les régimes sans porc .

La mixité :

Elle est autorisée pour les moins de 6 ans, dans les chambres, les douches et les sanitaires, néanmoins l'animateur sera vigilant à séparer les filles et les garçons pour le passage aux toilettes et les douches.

Elle est non autorisée pour les plus de 6 ans dans les lieux de couchage, douches et sanitaires.

L'animateur sera présent et responsable pour l'application de cette loi.

Le téléphone portable :

L'utilisation sera interdite pendant les repas, les temps d'activités pour les jeunes et les animateurs. L'animateur est autorisé à s'en servir en cas d'urgence, pour joindre l'équipe et le directeur. Un animateur sera responsable de prendre des photos et des vidéos.

Conclusion :

En ALSH la bonne gestion de la vie quotidienne est primordiale au bon déroulement de la journée, et du développement de l'enfant. C'est pour cela qu'il sera demandé à l'équipe pédagogique et technique un respect total des consignes du directeur qui mettra en place des protocoles s'aidant de différents supports (affiches, émoticônes, flyers sur la prévention etc..)

GESTION DES ACTIVITÉS

Activités dominantes :

✎ Au cours de l'année, différents thèmes seront abordés selon chaque périodes (chaque mercredi matin l'enfant aura le choix entre une initiation sportive et un ateliers divers (musique, artistique, numérique...))

Le samedi après midi nous proposerons également des ateliers Hip Hop pour les enfants à partir de 7 ans, baby futsal enfants de 3 à 6 ans. (dans la limite d'un nombre de 7 enfants inscrits minimum)

✎ **Activités internes** : multi activités (manuelles, sportives, culinaire, grands jeux, organisation de projets).

✎ **Activités externes** :Sorties diverses, exploitation du potentiel offert par la commune de VIMY : hall des sports, terrain de football, bois de VIMY, briqueterie, Centre Culturel et Sportif "Jules Mousseron", city stade ...

Moyens et matériels divers :

✎ Un bus de la commune de 30 places et un véhicule 9 places sont mis à la disposition du centre pour les sorties éventuelles.

✎ Le centre est muni de jeux de société, de petit matériel divers, d'activités manuelles, de livres de lectures... ainsi que du matériel de sport.

Encadrement :

1 directeur : Benoît Six

2 éducateurs sportifs : Benjamin Nonni et Franck Ryback

7 à 8 animateurs, selon le nombre d'enfants inscrits.

L'équipe d'animation doit veiller au bon déroulement des activités en rapport avec le thème proposé pour chaque session.

Les animateurs doivent préparer le matériel et le prévoir à l'avance (commande au directeur), l'équipe doit s'organiser pour que les activités commencent à l'heure.

Pour les sorties, les animateurs doivent remplir une fiche de sortie avec l'effectif du groupe, l'itinéraire emprunté (pour sortie à pied, à vélo, et bus), prendre les fiches sanitaires, et la trousse de secours.

LES RÉUNIONS ET ÉVALUATIONS

Une réunion est prévu chaque mercredi de 17H15 à 17H45 (l'horaire de fin peut varier en fonction des points abordés).

Une évaluation générale et individuelle de l'équipe sera faite à mi-session et fin de session.

Pour les stagiaires, des temps seront mis en place pour les accompagner au mieux dans leur stage pratique.

